

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



Declaration de Maladie

N° W19-435945

41518 CA

Maladie Dentaire Optique A

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8218 Société : BAH
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : HMANI SAID
 Date de naissance : 03-10-68
 Adresse : LOT 5015 hay essalam mar 3
 villa n° 11 CIL CASABLANCA
 Tél. : 066423000 Total des frais engagés :

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :
 Date de consultation : 22 SEP 2020
 Nom et prénom du malade : HMANI SAID
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : Affect. Oculaire
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 22 SEP 2020

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je
 avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casa Le : / /
 Signature de l'adhérent(e) :



Professeur Laila RAIS



الأستاذة ليلى الرايس

Spécialiste en Ophtalmologie & Ophtalmologie Pédiatrique
Ex-Enseignante à la faculté de Médecine et de Pharmacie - Casablanca

دكتورة مختصة في طب العيون و عيون الأطفال
استاذة سابقا بكلية الطب والصيدلة بالدار البيضاء

Professeur Laila RAIS
Spécialiste en Ophtalmologie
Adulte et pédiatrique
Rés. Dar My Driss 120, Bd My Driss 1er
CASABLANCA
05 22 86 41 23/51 GSM tel 19 22 36 21

MANO KAFIL

- PHARMUNISE

2 GAVAGE 2-3 fois par jour

pendant 1 an

60,00

- NAVITAE collyre

2 goutte x 4 fois par jour

1 an

60,00

PHARMA
SOPHIA
Mare Benbrahim Sp. - CASABLANCA
05 22 36 01 64



Consultation sur rendez-vous :

Rés. Dar Moulay Driss, 120 Bd Moulay Driss 1^{er} - 3^{ème} ét. 3 - 3^{ème} étage
Casablanca

Tél.: 05 22 86 41 23 / 51

Urgences: GSM : 06 61 08 06 18 : المحمول

E-mail: cabinetprrais@yahoo.fr / lailaraism@yahoo.fr

الهاتف: 05 22 86 41 23 / 51

الموقع الإلكتروني: www.prlailarais.ma

الفحص بالوعد :

إقامة دار مولاي دريس، 120 شارع مولاي دريس العيون - طبق 3

الدار البيضاء

الموقع الإلكتروني:

Professeur Laila RAIS



الأستاذة ليلي الرايس

Spécialiste en Ophtalmologie & Ophtalmologie Pédiatrique
Ex-Enseignante à la faculté de Médecine et de Pharmacie - Casablanca

دكتورة متخصصة في طب العيون و عيون الأطفال
استاذة سابقا بكلية الطب و الصيدلة بالدار البيضاء

Le 22/06/2020

INPE 091033084

BON DE RÈGLEMENT

Reçu de
Mr/Mme/Melle **YMANE KAFIL**

La Somme de :
Quatre cent dix
2400Dhs.

Pour : **consultation**

Consultation sur rendez -vous :

Rés. Dar Moulay Driss, 120 Bd Moulay Driss 1^{er} - 3^{ème} ét. 3 إقامه دار مولاي إدريس، 120 شارع مولاي إدريس الأول، طابق 3
Cacablanca الدار البيضاء

Tél.: 05 22 86 41 23 / 51

Urgences: GSM : 06 61 08 06 18

الهاتف: 05 22 86 41 23 / 51

E-mail: cabinetprais@yahoo.fr / lailaraism@yahoo.fr

المحمول: 06 61 08 06 18
الموقع الإلكتروني: www.prlailaraism.ma